



L'ASCE45 organise sa seconde Bourse aux jouets du 17 au 18 novembre 2016

L'ASCE45 organise dans le cadre de l'entraide sa seconde bourse aux jouets.

Une bonne occasion pour les enfants de faire le tri dans leurs placards.

Les jouets à vendre devront être déposés au local ASCE les 7 et 8 novembre 2016 de 12H30 à 13H30 et 17H00 à 17H30.

La vente se déroulera les 17 et 18 novembre 2016 de 12H00 à 13H30 et de 16H00 à 17H30.

La reprise des invendus s'effectuera le 21 novembre 2016 de 13H00 à 13H30 et le 22 novembre 2016 de 17H00 à 17 h 30.



Conditions :

- Le déposant devra fournir la fiche de dépôt renseignée en deux exemplaires en même temps que les jouets (cf. page suivante) ;
- Aucun jouet ne sera accepté en dehors des horaires de permanence ;
- Les jouets devront être en bon état de fonctionnement ;**
- Les jouets en plusieurs parties devront être complets ;
- Les puzzles seront acceptés jusqu'à 30 pièces au-delà ils devront être réalisés ;
- Les dés à jouer devront être à l'intérieur des boîtes de jeux ;
- Les jouets fonctionnant à piles devront être vendus avec les piles correspondantes pour assurer le bon fonctionnement du jouet ;
- Les lots de petits jouets (petite voitures par exemple) ou petits vêtements (style Barbie) devront être soigneusement présentés sous emballage plastique ;
- L'ASCE se réserve le droit de ne pas accepter des jouets qui seraient trop endommagés ;
- La responsabilité de l'ASCE ne pourra pas être engagée en cas de vol ou de dommages occasionnés au cours de la bourse ;
- Les articles vendus ne seront ni repris, ni échangés ;**
- Les paiements en chèques se feront à l'ordre de l'ASCE. Pour les paiements en espèce prévoyez de la monnaie;
- Compte tenu du peu de place dont dispose l'ASCE pour entreposer, soyez gentils de ne pas nous déposer des objets trop encombrants ;
- L'ASCE conservera sur le total des ventes 10 % pour les ASCEistes et 15 % pour les non ASCEistes ;
- L'ASCE versera le fruit de la vente aux déposants en chèque ou en espèce en fonction du montant ;
- Les articles non vendus et non repris par les déposants seront donnés à une association caritative.**



**Première bourse aux jouets de l'ASCE45
du 17 au 18 novembre 2016**

N° fiche	N° jouet	Nom du jouet	Prix	Vendu
A remplir par l'ASCE	01			€
	02			€
	03			€
	04			€
	05			€
	06			€
	07			€
	08			€
	09			€
	10			€
	11			€
	12			€
	13			€
	14			€
	15			€
Total de la vente				€

Participation	
ASCEiste 10% des ventes	€
Non ASCEiste 15% des ventes	€

Nom du déposant	
Service du déposant	
Téléphone du déposant	